

# DECLARATION DE DAKAR

L'Atelier de Dakar organisé à l'initiative de l'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS) a tenu ses assises avec une soixantaine de participants composés des acteurs de l'Elevage venus du Sénégal, pour se pencher sur le problème de la filière lait local et du foncier pastoral. Sortant des sentiers battus ils ont proposé de nouvelles pistes de réflexion.

Il a enregistré la participation de plusieurs autorités dont le Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales du Sénégal, des Elus locaux, des chercheurs, des représentants de l'administration, de la société civile, des organisations paysannes, des associations de producteurs et de consommateurs.

Les discussions très riches ont été articulées autour du thème : « *Accompagner les dynamiques pastorales et agropastorales : Pistes de réflexions et de propositions sur la filière laitière et sur l'accès aux ressources naturelles* ».

**Considérant** que l'avenir de la filière lait suscite de nombreuses inquiétudes, dans un contexte où les importations de lait et produits laitiers sont passées de 27 millions d'euros en 2002 à plus de 37 millions d'euros en 2015,

**Considérant** que les exploitations familiales ainsi que les mini-laiteries constituent des modèles à encourager dans les bassins laitiers secondaires, même si elles ne pèsent – pour l'instant – que de manière marginale sur la consommation nationale,

**Considérant** qu'une bonne partie des produits mis sur le marché par les industries laitières (au moins 80% de leurs approvisionnements) est reconstitué à partir du poudre de lait dans les produits de la majorité des industries laitières

**Considérant** qu'une plus grande utilisation du lait local par ces entreprises constitue donc une voie majeure pour augmenter le niveau de collecte auprès des exploitations familiales agropastorales,

**Considérant** la marge de progrès importante possible par la substitution d'une partie du lait en poudre par du lait local collecté au niveau des exploitations familiales du Ferlo.

Considérant une très faible réglementation sur le pastoralisme,

Considérant l'existence d'une politique foncière et un projet de code pastoral porteurs d'espoir,

Nous, Association pour la Promotion de l'Elevage en Savane et au Sahel  
Nous, associations du Sénégal membres du Réseau Billital Marobé  
Nous, Forces Paysannes  
Nous, Directoire National des Femmes en Elevage  
Nous, Maison des Eleveurs du Sénégal

Réunis à Dakar, Sénégal, le 15 Décembre 2016, à l'issue d'un l'Atelier national.

## **Nous nous engageons :**

À renforcer la contribution des systèmes pastoraux et agropastoraux

À augmenter la production laitière

À densifier les circuits de collecte de commercialisation et

À tendre vers une régularité de l'offre au cours de l'année,

A accompagner et coopérer pour la mise en place de l'interprofession lait

## **À travers :**

1. la sécurisation des espaces pastoraux et de la mobilité pastorale : identification, délimitation et protection juridique des zones valorisées par l'élevage
2. l'amélioration de la santé animale, de la gestion du troupeau et de l'alimentation
3. la concertation entre acteurs des filières lait local et poudre de lait importée au niveau national, pour définir un niveau de taxation supérieur de la poudre de lait permettant une substitution progressive des approvisionnements en poudre par le lait local.

## **Recommandons aux autorités étatiques et organisations sous régionales :**

4. la reconnaissance du droit à la mobilité comme étant un facteur essentiel à la viabilité de l'élevage pastoral et agropastoral et l'élaboration de schémas d'aménagement foncier comme étant un élément structurant de la mobilité aux échelles décentralisées.
5. des mesures d'appui aux entreprises de transformation laitière comme :
  - un taux de plafond des droits de douane au sein de la CEDEAO pour encourager l'augmentation et l'approvisionnement de la production locale ;
  - une subvention pour la création de points de collectes réfrigérés ;
  - une subvention aux investissements et/ou à la fiscalité pour les laiteries ;
  - une exonération de TVA pour les produits laitiers permettant des retombées importantes au niveau des exploitations familiales

## **Recommandons aussi des mesures d'appui à la promotion du lait local par :**

- L'indication claire des ingrédients utilisés et notamment de la poudre de lait sur l'emballage ;
- L'interdiction d'utiliser des images et noms qui renvoient à la production locale sur les emballages des produits à base de lait en poudre ;
- La création et promotion d'un label « lait local » public au niveau des Etats ou de la CEDEAO pour faciliter le choix des consommateurs ;
- La promotion des produits à base de lait local dans les écoles en milieu urbain et via des campagnes d'information grand public ;
- Le renforcement des associations de consommateurs qui œuvrent à la promotion du « consommer local »

## **Remercions les partenaires financiers et techniques notamment le GRET...**

**Remercions l'ensemble des membres de l'APESS, les OP** pour leur détermination et leur engagement à relever l'augmentation de la production du lait

**Félicitons le Président de la République, Madame le Ministre de l'Elevage et des Productions Animales** pour les réalisations importantes dans le domaine de l'hydraulique pastorale, des pistes de production, de la lutte contre le vol du bétail, de la facilitation à l'accès à l'alimentation du bétail.

**Et enfin nous adressons au Président de la Cellule Nationale de Coordination APESS du Sénégal et au Coordonnateur du CRIPA de Thiès nos sincères remerciements**

**Fait à Dakar, le 15 Décembre 2016**